

SYCOSERP

Syndicat Couserans Service Public

BASSIN VERSANT DU SALAT

Étude diagnostic préalable à un PAPI d'intention



Phase 3 : élaboration de la stratégie
rapport provisoire, vD

ta conseils
immeuble Asturia C
4 rue Edith Piaf
44800 Saint-Herblain FRANCE
SIRET 817 465 578 00026
www.taconseils.fr

Votre contact :
Thomas ADELINÉ
adeline@taconseils.fr



RÉVISIONS

Indice	date	nature des révisions
D	07/12/2018	Prise en compte des remarques de la DDT09 (email 3/12) Compléments sur les cartes de population en zone inondable Compléments sur le pilotage et la charte de participation du public
C	30/11/2018	Prise en compte des remarques de la DDT09, service instructeur du PAPI, et du Scot Couserans
B	19/11/2018	Première relecture par le SYCOSERP avant envoi au groupe de travail technique, en préparation de la commission de bassin du 4/12/2018
A	16/11/2018	Premier envoi au SYCOSERP

SOMMAIRE

1	CONTEXTE DU DOCUMENT	5
2	LE BASSIN DU SALAT : CRUES DE PLAINES ET CRUES TORRENTIELLES	6
3	LE SYCOSERP : ANIMATEUR DE LA STRATEGIE DE BASSIN	7
4	LA STRATEGIE POUR UN PAPI SALAT	8
4.1	LES OBJECTIFS DU PAPI SALAT	8
4.2	LES MOYENS MIS EN ŒUVRE	8
5	L'EQUILIBRE ENTRE 7 AXES D' ACTIONS	9
5.1	AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE	9
5.2	AXE 2 : SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS	11
5.3	AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE	12
5.3.1	PCS et DICRIM	12
5.3.2	Appropriation des PCS et DICRIM par les particuliers et professionnels	13
5.3.3	Mise en œuvre d'exercices de gestion de crise	13
5.4	AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME	13
5.5	AXE 5 : ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS	14
5.6	AXE 6 : GESTION DES ECOULEMENTS	15
5.7	AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES	15
6	ANNEXES	17
6.1	CARTE GENERALE DES ALEAS DU BASSIN DU SALAT	17

6.2	CARTES DES ALEAS ET DES ENJEUX SUR LES PRINCIPAUX	
	SECTEURS	18
6.2.1	secteur de Salies-du-Salat et Mazères-sur-Salat	19
6.2.2	secteur de Castagnède et la-Bastide-du-Salat	20
6.2.3	secteur de Prat-Bonrepaux	21
6.2.4	secteur de Lorp-Sentaraille	22
6.2.5	secteur de Saint-Girons	23
6.3	EVALUATION DE LA POPULATION EN ZONE INONDABLE	24
6.3.1	la méthode et les données utilisées	24
6.3.2	Les résultats	24

TABLE DES FIGURES

Figure 1	: marque de la crue du 23 juin 1875 gravée au pont Neuf de Saint-Girons	_ 10
Figure 2	: exemples de repères de crue sur support propre (à gauche, couplé avec échelle et panneau didactique) ou intégrés au bâti (à droite)	10
Figure 3	: extrait carte APIC de mai 2018 (source APIC) – au sud d'une ligne Arbas/Massat le territoire n'est pas couvert par les données du Radar de Toulouse (zone hachurée)	12

1 CONTEXTE DU DOCUMENT

Le présent document constitue un état d'avancement de la phase 3 de la prestation confiée par le SYCOSERP à TA conseils. Il s'appuie sur :

- les enseignements de la phase 1 sur l'état des connaissances sur les aléas, les enjeux et les dispositifs existants,
- les attentes et priorités exprimées lors de la phase 2 de concertation et de consultation sur les enjeux et la stratégie, et qui s'est appuyée sur 4 commissions géographiques avec les élus ainsi que sur environ 12 entretiens directs avec divers acteurs de la prévention du risque inondation sur le bassin du Salat,
- les avis du Comité de Pilotage de l'étude qui s'est réuni le 16 avril, le 22 juin et le 16 octobre 2018.

Il vise à préparer la phase 4 de constitution du dossier de PAPI d'intention lui-même. Cette phase 4 consistera en particulier à rédiger les fiches-études du PAPI d'intention ainsi que l'ensemble de toutes les pièces exigées au cahier des charges dit « PAPI 3 ».

2 LE BASSIN DU SALAT : CRUES DE PLAINES ET CRUES TORRENTIELLES

Le bassin du Salat, entre Couserans et Comminges, est un territoire au milieu naturel préservé, encore relativement isolé et qui recommence à attirer une population nouvelle, dont le dynamisme repose sur le thermalisme (à Aulus et Salies), les papèteries, l'exploitation de carrières (marbres et granulat), la production hydroélectrique et la présence de quelques pépites locales exportatrices.

Les crues historiques d'ampleur sur le bassin du Salat en 1875, 1937 ou plus récemment en mai 1977 ont frappé les esprits dans des vallées occupées de longue date par une population répartie entre les principaux foyers d'activité historique à Couflens, Saint-Girons, Saint-Lizier et Salies-du-Salat mais aussi disséminée dans les plus petits bourgs ou hameaux de montagne, là où les crues torrentielles charrient blocs et embâcles.

Aujourd'hui on estime qu'entre 6 000 et 8 000 habitants vivent dans les zones inondables du bassin du Salat, dont un tiers en zone d'aléa fort. Environ la moitié de cette population est située à Saint-Girons¹. Dans le pays du Couserans aux paysages pyrénéens particulièrement attractifs, des campings se sont implantés et doivent faire l'objet d'une attention toute particulière vis-à-vis des crues.

Depuis plus de 15 ans, les communes des principales vallées du bassin (Salat, Arac, Garbet, Alet, Orb, Lez, Arbas) sont progressivement dotées de Plans de Prévention du Risque inondation (PPRi), outils de réglementation de l'urbanisme dont le but principal est d'éviter les implantations nouvelles en zone inondable.

Le système national VIGICRUES fournit des messages de vigilance pour le Salat en aval de Saint-Girons. Le système simplifié VIGICRUES flash couvre les parties basses de trois affluents du Salat (Orb, Arbas, Lens). Enfin les alertes de pluies APIC permettent aux communes de recevoir une alerte simplifiée en cas de risque de pluie intense détectée par Radar, au Nord d'une ligne Saint-Lary/Aulus. Aujourd'hui environ la moitié des communes concernées bénéficient directement de ces services.

La réception des messages de vigilance ou d'alerte permet aux communes de déclencher leurs Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) qui déterminent les actions de mise en sécurité des personnes à mettre en œuvre en cas de crue. Les PCS sont présents pour la plupart des communes et intègrent quelques enjeux particuliers (comme les écoles et le collège des Trois Vallées à Salies).

Les conditions d'écoulement du Salat et de ses affluents en crue se font très largement sans influence notable d'ouvrages hydrauliques. Aucun barrage écrêteur n'est présent sur le territoire et seul le secteur de Salau à Couflens a fait l'objet de modifications hydrauliques profondes, dues à son occupation particulière liée à l'exploitation de mines, suite à la crue soudaine de novembre 1982. On note également une digue de faible hauteur à Bonrepaux, en rive droite du Salat, dont la gestion devra entrer dans le cadre des nouvelles missions GEMAPI.

Sur la partie alluviale de la vallée du Salat, en aval du verrou rocheux de l'ancienne cité épiscopale de Saint-Lizier, d'importants linéaires de remblais liés à l'ancienne voie ferrée et aux routes occupent le lit majeur. Leur influence sur l'écoulement des débordements en crue n'est pas encore bien connue aujourd'hui.

¹ Ces évaluations sont basées sur le décompte des bâtiments en dur (cadastre) dans les zones d'aléas des PPR et dans le contour CIZI.

3 LE SYCOSERP : ANIMATEUR DE LA STRATEGIE DE BASSIN

Le périmètre du PAPI d'intention couvre le territoire du bassin du Salat et ses **105 communes, toutes adhérentes au SYCOSERP.**



Le SYCOSERP, créé en 2000, agit aujourd'hui sur la gestion des cours d'eau du bassin, dans un objectif de gestion des milieux aquatiques, de continuité écologique et de conciliation des usages de l'eau. À travers sa compétence « rivière », il valide les Plans Pluriannuels de Gestion (PPG) des cours d'eau, dont le dernier court pour la période 2017-2027.

Le SYCOSERP est organisé autour d'une équipe technique composée d'un directeur, de deux techniciens de rivière et d'une secrétaire-comptable, pour un budget annuel d'investissement de 267 000 € en 2018.

La Communauté de Communes Couserans-Pyrénées et la Communauté de Communes Cagire-Garonne-Salat lui ont transféré en 2018 la mission de « défense contre les inondations » associée aux nouvelles compétences GEMAPI, faisant du SYCOSERP l'animateur désigné du PAPI d'intention du Salat.

Des réflexions en cours seront également intégrées au PAPI d'intention concernant :

- l'extension du périmètre du PAPI au Volp pour le stade PAPI complet,
- l'extension du syndicat à l'Arize selon une cohérence GEMAPI.

4 LA STRATEGIE POUR UN PAPI SALAT

4.1 LES OBJECTIFS DU PAPI SALAT

La prévention du risque inondation sur le bassin du Salat, telle que définie par les élus du bassin, vise les principaux objectifs suivants :

- A. développer la conscience du risque inondation à l'échelle du bassin, en informant à la fois sur les événements passés et sur les risques actuels encourus,**
- B. réduire la vulnérabilité des personnes à l'échelle du bassin en améliorant l'alerte et la gestion de crise, en tenant particulièrement compte du risque humain dans les secteurs de crues torrentielles à charge solide,**
- C. limiter les dommages aux biens par l'adaptation du bâti et la maîtrise de l'urbanisme.**

La stratégie du PAPI consiste donc à privilégier le travail sur les enjeux (personnes, logements, entreprises, ...) plutôt que sur les aléas (digues, aménagements hydrauliques).

Si des investissements conséquents devaient être envisagés pour la prévention du risque, le PAPI vérifiera qu'ils restent bien proportionnés aux enjeux concernés.

Par ailleurs les mesures du PAPI devront être coordonnées dans certains cas avec les améliorations nécessaires dans la gestion de l'assainissement pluvial, du ressort des communes. Les débordements de mai 2018 sur le Goutas à Salies-du-Salat sont en effet venus rappeler le lien entre débordement de cours d'eau et réseaux d'assainissement pluvial.

4.2 LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Les objectifs du PAPI nécessitent un personnel dédié à son animation pour une durée de 1 à 2 ans, à définir en fonction du choix définitif des études et mesures à mettre en œuvre au stade du PAPI d'intention.

Les avancées obtenues au terme du PAPI d'intention permettront d'évaluer l'intérêt de poursuivre par un PAPI complet davantage marqué par des travaux. Une évaluation du PAPI d'intention sera ainsi programmée.

Le SYCOSERP animera le PAPI dans un esprit de rassemblement de l'ensemble des autorités et compétences techniques en matière de prévention du risque inondation.

Un comité de pilotage (COPIL) se réunira au moins deux fois par an pour établir l'avancement des études du PAPI d'intention. Ce COPIL rassemblera les représentants des Communautés de Communes, de l'Etat (DDT/SIDPC), des cofinanceurs et des experts et acteurs de la prévention (SDIS, CCI, ...).

Le financement du PAPI sera assuré par une participation conjointe :

- des Communautés de Communes adhérentes au SYCOSERP (minimum 20%)
- du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM, dit « Barnier ») géré par l'Etat

- des Conseils Départementaux de l'Ariège et de la Haute-Garonne (selon des clés de financement à définir)
- du Conseil Régional de l'Occitanie

Une participation éventuelle de l'Agence de l'Eau est envisageable pour des actions visant conjointement des objectifs de reconquête des milieux aquatiques.

À ce stade l'étude, les mesures restent à dimensionner (nombre de supports, de séances de formation, de repères de crue, de diagnostics de vulnérabilité, ...) et leurs coûts à évaluer. **C'est l'objet de la phase 4 à venir de l'étude.**

4.3 LA METHODE DE PILOTAGE ET DE SUIVI

Le pilotage et le suivi du PAPI d'intention seront menés selon les principes de la Charte de Participation du Public promue par le ministère en charge des risques². Cette charte énonce les valeurs et principes définissant le socle d'un processus participatif vertueux. Elle constitue une aide dans la mise en œuvre du dispositif de participation.

Un comité technique (COTEC) et un comité de pilotage (COFIL) se réuniront au moins 2 fois par an et statueront sur l'avancée des actions du PAPI, en s'appuyant sur des indicateurs d'avancement et de réussite clairs et objectifs.

La composition du COTEC permettra de s'assurer de la participation de l'ensemble des structures expertes utiles dans le bassin versant (connaissance des aléas, des enjeux, des dispositifs existants, à renforcer ou à mettre en place).

La composition du COFIL permettra d'assurer le contrôle et la validation de l'avancée du PAPI par les cofinanceurs et les représentants des collectivités concernées.

5 LA DECLINAISON EN 7 AXES D'UN PAPI

5.1 AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

Les crues récentes de mai, juin et juillet 2018 sont venues raviver la conscience du risque inondation sur quelques secteurs particuliers touchés par des cellules orageuses particulièrement violentes (Sentein et Bonac sur le Lez, Salies-du-Salat, Cassagne). L'ampleur de ces crues est toutefois sans commune mesure avec les pluies et débits observés lors des événements majeurs de 1875, 1937 ou 1977.

² www.ecologique-solidaire.gouv.fr/charte-participation-du-public



Figure 1 : marque de la crue du 23 juin 1875 gravée au pont Neuf de Saint-Girons

Le PAPI permettra de diffuser la connaissance des crues historiques auprès d'un large public. L'opportunité sera saisie pour sensibiliser aux causes principales des débordements (caractère exceptionnel des pluies) et mieux informer les riverains aux efforts entrepris de longue date pour l'entretien courant des cours d'eau dans le respect des équilibres hydrobiologiques selon des objectifs qui dépassent le seul cadre du bassin du Salat.

Quelques repères de crue historiques sont encore visibles en bordure de cours d'eau. Ces repères seront valorisés pour attirer l'attention des visiteurs et compléter leur information. D'autres repères de crue ont été recensés sur la base de données nationale dont certaines marques ont parfois disparu. Une sélection permettra de procéder à la pose de nouveaux macarons.



Figure 2 : exemples de repères de crue sur support propre (à gauche, couplé avec échelle et panneau didactique) ou intégrés au bâti (à droite)

Au-delà des témoignages directs des événements passés, la modélisation hydraulique des crues historiques et des crues théoriques constitue une base de connaissance précieuse pour aider aux décisions futures concernant l'aménagement du territoire et les mesures de prévention. La révision du PPR de Saint-Girons a d'ailleurs été l'occasion d'une nouvelle modélisation 2D des crues du Salat, révélant une nouvelle cartographie du risque. Le PAPI réalisera une synthèse des études hydrauliques sur le

bassin et d'en partager les principaux résultats permettant de mieux comprendre les crues et leurs dynamiques.

Une étude hydraulique d'ensemble dans la plaine alluviale du Salat, en aval de Saint-Girons, permettrait par ailleurs une meilleure connaissance du rôle des remblais en lit majeur et de leur éventuelle définition en tant que systèmes d'endiguement (au sens de la réglementation et de la loi GEMAPI).

Une étude hydraulique locale a été menée en 2004 autour du Badech, petit affluent du Salat près de Gajan. Une étude semblable pourra porter sur le Goutas à Salies-du-Salat afin de comprendre l'événement de 2018. Les petits affluents similaires traversant des secteurs à enjeux particuliers seront également identifiés.

Enfin les crues torrentielles en zone de montagne, caractérisées par des vitesses élevées et un transport solide par charriage de blocs et végétaux, peuvent détruire des enjeux riverains, comme cela a été observé sur le haut bassin de la Garonne, touché par des d'importantes crues en juin 2013. La connaissance de ces phénomènes, et sa diffusion aux riverains concernés, seront favorisées par le PAPI du Salat.

5.2 AXE 2 : SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

Le PAPI visera à promouvoir les outils de surveillance et de prévision des crues existants sur le bassin du Salat et à développer de nouveaux outils dans les secteurs moins bien couverts, en particulier en tête du bassin qui reste hors de portée des mesures RADAR.

En étroite collaboration avec le Service de Prévision des Crues (SPC) Garonne-Tarn-Lot responsable du suivi du tronçon « Salat-Ger » par Vigicrues et des tronçons aval de l'Orb, de l'Arbas et du Lens par Vigicrues Flash, des séances de formation à destination des mairies concernées et de leurs services permettront une meilleure connaissance des messages de vigilance en cas de crue.

Pour compléter l'information de vigilance sur le tronçon « Salat-Ger » par Vigicrues, une étude permettra de corréler les données de mesures aux stations hydrométriques d'amont en aval, en s'appuyant sur les nombreuses stations équipant le bassin. Des règles simples permettront ainsi d'anticiper sur des temps de propagation des ondes de crue, en particulier pour les communes de la plaine alluviale du Salat.

Pour l'ensemble des communes couvertes par le système APIC d'alerte sur les pluies intenses, le SYCOSERP assistera les maires pour optimiser leur inscription aux messages les plus pertinents pour leur territoire : chaque commune peut choisir de recevoir les messages pour 10 communes limitrophes. Cette optimisation vise une meilleure anticipation de l'arrivée des précipitations à l'origine des débordements de cours d'eau et parfois de crues torrentielles chargées de blocs et d'embâcles.

Au sud d'une ligne Arbas/Massat, les communes de montagne du bassin non couvertes par les mesures du Radar de Toulouse feront l'objet d'une étude de conception d'un réseau local d'alerte. Cette étude s'inscrira dans le prolongement de l'étude menée par la mairie d'Aulus-les-Bains pour un système d'alerte dédié aux établissements publics de la commune, et en particulier son camping.

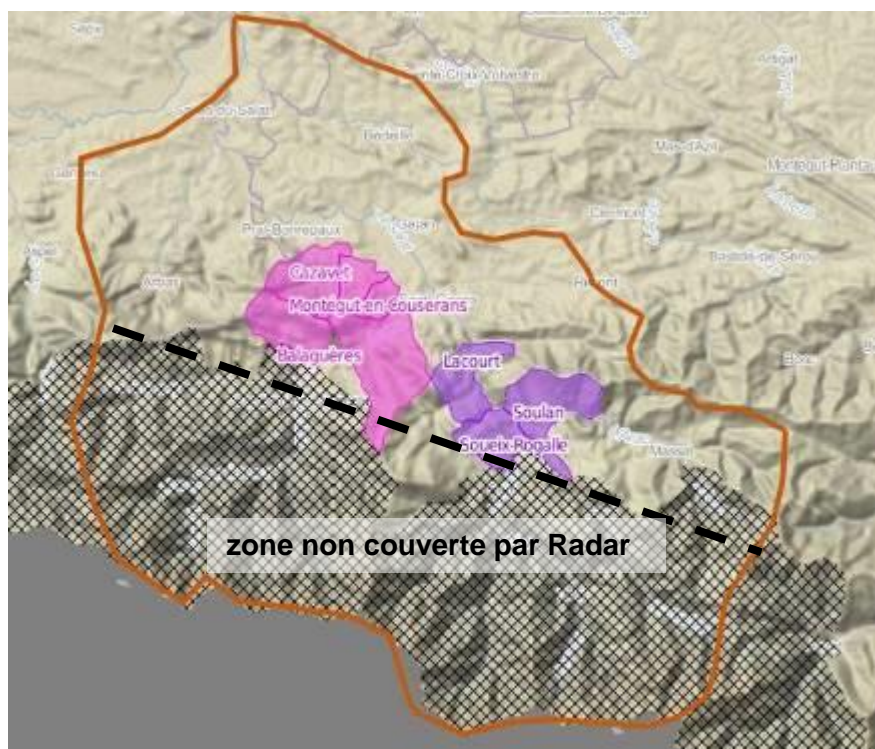


Figure 3 : extrait carte APIC de mai 2018 (source APIC)

Cette étude visera à :

- équiper le bassin en pluviomètres et limnimètres en complément des stations existantes le cas échéant,
- développer un modèle de prévision pluie-débit,
- implanter une plate-forme de télétransmission des données mesurées et calculées.

5.3 AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE

5.3.1 PCS ET DICRIM

Le PAPI d'intention visera une mise à jour et une harmonisation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et des Documents d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM) des communes riveraines du Salat et de ses principaux affluents.

Les PCS et DICRIM seront ainsi collectés et analysés pour identifier les améliorations possibles en termes :

- de mise à jour des données (prise en compte des évaluations d'aléas les plus récentes, comme par exemple à Saint-Girons dans le contexte de révision du PPR),
- de moyens déployés pour la mise en sécurité des personnes (tournées d'information directe des riverains, gestion des circulations, réserves communales, lieux de rassemblement)
- de coordination entre communes : mutualisation de réserves, cohérence de la gestion des circulations

L'analyse des PCS et les propositions d'améliorations seront menées au sein d'un groupe de travail spécifique du PAPI auquel participeront les acteurs de la protection civile, les SDIS ainsi que les SIDPC d'Ariège et de Haute-Garonne.

Les DICRIM feront l'objet d'une large diffusion dans les communes concernées.

5.3.2 APPROPRIATION DES PCS ET DICRIM PAR LES PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS

Au-delà de la production de PCS et de la diffusion des DICRIM, le PAPI permettra de promouvoir auprès des particuliers et des professionnels les bonnes attitudes et les bons réflexes en cas de crue.

Un modèle de Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS) sera élaboré pour l'ensemble du bassin du Salat et proposé aux communes pour une déclinaison locale. Des réunions publiques permettront de promouvoir ces PFMS auprès des riverains concernés.

De même un modèle de Plan Particulier du Mise en Sécurité (PPMS) sera élaboré pour les établissements sensibles en zone inondable, dont les écoles, collèges et établissements de santé de Salies-du-Salat et de Saint-Girons.

Enfin les principales entreprises vulnérables du bassin seront contactées pour être sensibilisées à l'intérêt d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA). L'équipe d'animation du PAPI délivrera aux entreprises volontaires les informations de base sur la connaissance du risque (les niveaux d'aléas, les leviers de prévention et de protection).

5.3.3 MISE EN ŒUVRE D'EXERCICES DE GESTION DE CRISE

Des séances de formation des élus à la gestion de crise rassembleront le SPC, le SDIS et les services techniques communaux. Il s'agira de renforcer les compétences locales pour la bonne réception des messages de vigilance et d'alerte et pour la bonne connaissance des dispositions prévues aux PCS.

À la suite de ces formations, des exercices « sur table » de gestion de crise seront animés autour d'un scénario de crue pré-établi et viseront à tester la mise en route concrète des PCS.

Des exercices communs seront organisés pour les communes soumises à des crues « de plaine » d'une part et pour les communes soumises aux crues torrentielles d'autre part.

5.4 AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME

Le PPR de Saint-Girons est en cours de révision en 2018 sur la base d'une modélisation hydraulique 2D menée en 2017.

L'opportunité de réviser les autres PPR du bassin, dont la plupart date de plus de 10 ans, sera examinée par les DDT de l'Ariège et de Haute-Garonne.

L'intérêt de prévoir de nouveaux PPR pour les secteurs actuellement non couverts sera également examiné, notamment pour l'Arbas et le Lens en Haute-Garonne, la Bouigane et dans une moindre mesure l'Arac en Ariège.

Le SYCOSERP accompagnera les collectivités et des aménageurs pour la traduction concrète des PPR dans l'urbanisme et les projets d'aménagement. Le SYCOSERP tiendra le rôle de Personne Publique Associée (PPA) pour promouvoir les pratiques les plus vertueuses vis-à-vis du risque inondation dans les projets d'aménagement du territoire (PLU, PLUi, SCoT).

5.5 AXE 5 : ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS

La réduction individuelle de la vulnérabilité constitue un axe majeur de la politique nationale de prévention du risque inondation.

Des diagnostics individuels de vulnérabilité seront menés sur l'ensemble du bassin du Salat et viseront à établir un plan de réduction de la vulnérabilité : pour les établissements sensibles (en particulier les campings de Soueix, Encourtiech, Aulus-les-Bains, ...), pour les particuliers et pour les entreprises.

Les conclusions des diagnostics permettront d'orienter un plan de réduction de la vulnérabilité basé :

- sur une adaptation individuelle lorsque la vulnérabilité reste mesurée,
- sur une délocalisation ou un changement de destination lorsque la vulnérabilité des personnes est jugée forte.

Le PAPI vérifiera que les adaptations individuelles des enjeux constituent bien la meilleure solution par rapport à des aménagements collectifs à l'échelle de quartiers ou de bourgs.

En zone de montagne soumise au risque de crue torrentielle, les diagnostics porteront une attention particulière aux dangers particuliers que représentent les blocs et la végétation qui peuvent être transportés par charriage.

Les évolutions nationales récentes en matière de soutien financier aux mesures individuelles de réduction de la vulnérabilité (MIRV) seront analysées et un modèle général de portage juridique, technique et financier de ces MIRV sera élaboré pour le bassin du Salat.

Les diagnostics seront ciblés sur les particuliers et les entreprises à partir d'une base de données cartographique des enjeux et des aléas issus des PPR.

Concernant les entreprises, les secteurs d'activité pressentis sont :

- Site de La Moulasse (Papeteries de Saint-Girons- fabrication de papier à cigarette – 250 emplois au 31/12/2017),
- Commerces et services du centre de l'agglomération de Saint-Girons (au sens large),
- Zone Industrielle du Couserans à Lorp (rive gauche du Salat),
- Site d'Engomer (papeterie),
- Casino et Thermes de Salies,
- Commerces et services du centre de l'agglomération de Salies (au sens large).

5.6 AXE 6 : GESTION DES ECOULEMENTS

Du fait du caractère encaissé des vallées où se forment les crues, et des phénomènes karstiques identifiés sur le bassin, les opportunités pour le ralentissement dynamique des crues du Salat et de ses affluents paraissent fortement limitées. De plus les élus ont largement approuvé cette orientation lors des commissions géographiques. La préservation des champs naturels d'expansion des crues sera garantie par une application rigoureuse des PPR et par le rôle de PPA que jouera le SYCOSERP auprès des instances d'aménagement, en lien étroit avec les projets de SCOT du Couserans et du Comminges.

L'entretien des cours d'eau et la lutte contre les embâcles s'inscriront au cours du PAPI dans la programmation pluriannuelle en cours du SYCOSERP.

Les communes du bassin s'engagent à une politique volontariste en matière de gestion des eaux pluviales, par réduction des ruissellements sur les parcelles viabilisées existantes et par compensation sur les projets neufs.

L'article L2224-10 du code des collectivités oblige en effet les communes à se doter d'un zonage pour la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement (alinéa 3) :

« Les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement : [...] »

3° Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ; »

En parallèle du PAPI, les communes mettront ainsi en œuvre les Zonages pluviaux qui permettent d'éviter l'augmentation de ruissellement (en établissant des règles de maîtrise des flux), voire qui préconisent des reprises de réseau pluvial (hors FPRNM), y compris sur le réseau routier (bassins d'orage).

5.7 AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES

Le PAPI ne vise pas la création de nouveaux ouvrages de protection hydrauliques.

Une étude hydraulique cherchera à comprendre le rôle actuel de importants linéaires de remblais, issus de l'ancienne voie ferrée pour la plupart, dans le lit majeur du Salat dans sa partie alluviale en aval de Saint-Girons. Les éventuelles risques ou opportunités associées à ces remblais seront analysés et traduits en proposition d'aménagements :

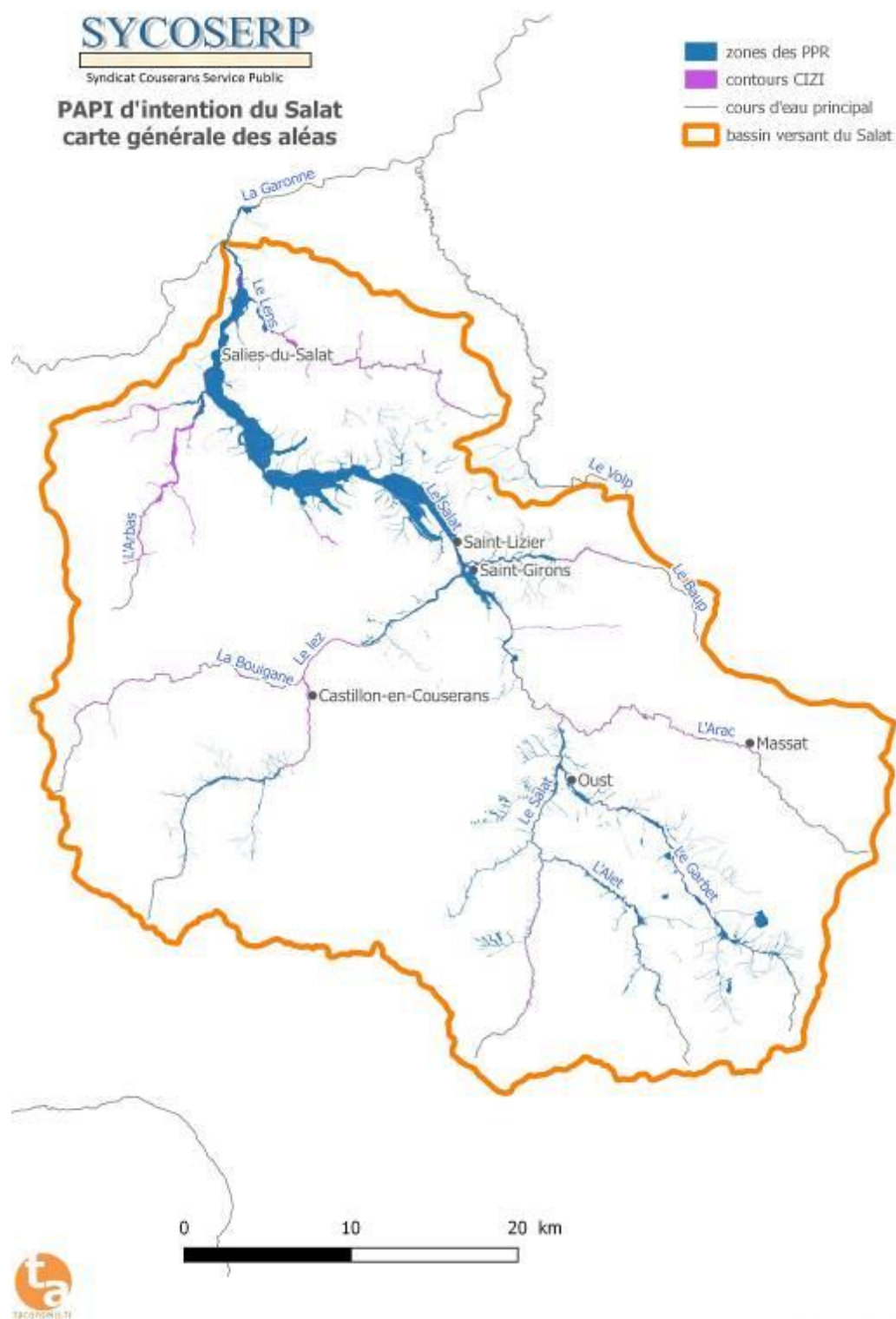
- soit ces remblais aggravent le risques sur les enjeux en retenant les écoulements en crue et il conviendra donc de réduire ces effets en rendant les remblais plus transparents
- soit ces remblais jouent un rôle, au moins partiel, de système d'endiguement et l'étude proposera d'en optimiser le fonctionnement

Par ailleurs les deux digues existantes (digue de Salau à Couflens et digue de Bonrepaux) feront l'objet d'une étude de danger conforme aux dernières prescriptions réglementaires en la matière (décret de 2015 et arrêté de 2017).

Dans l'ensemble, cet axe consistera à identifier tous les ouvrages susceptibles de constituer un système d'endiguement pour des zones protégées clairement identifiées. Cela permettra d'exercer pleinement la mission 5 de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin du Salat.

6 ANNEXES

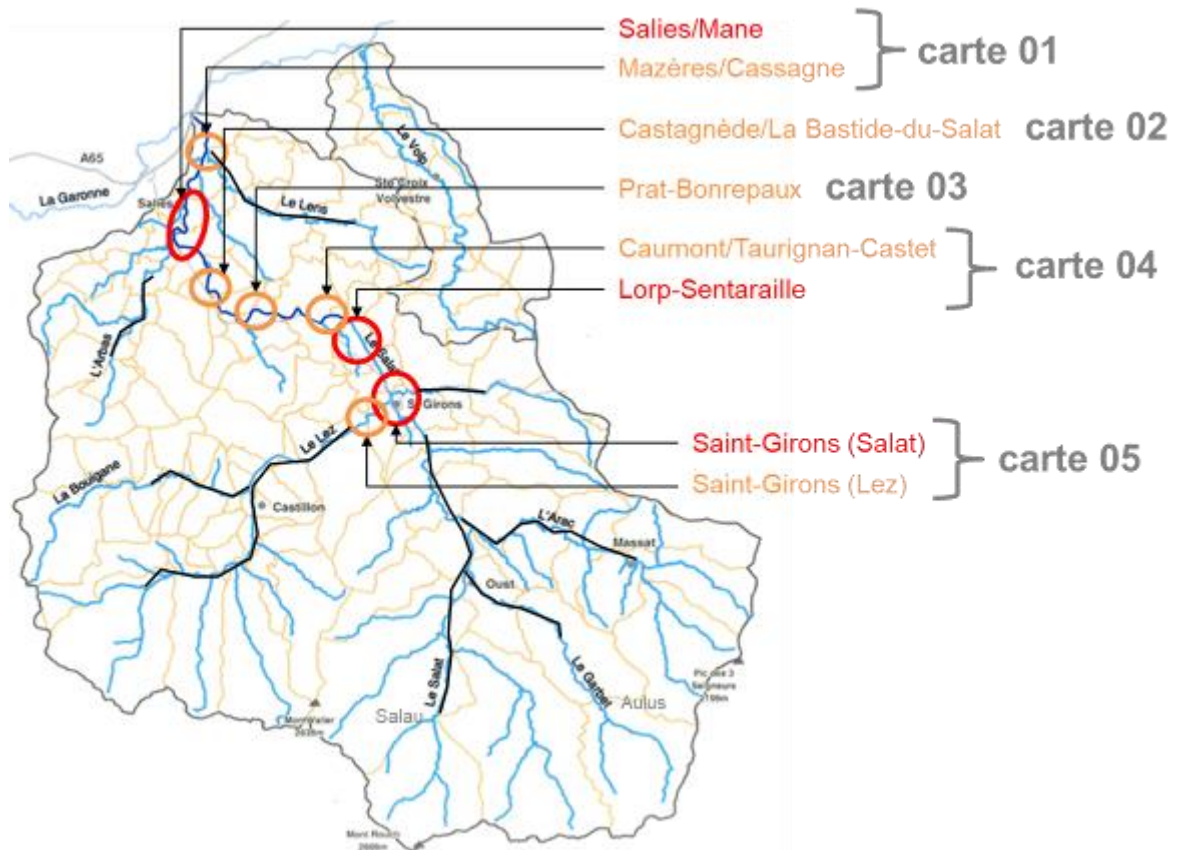
6.1 CARTE GENERALE DES ALEAS DU BASSIN DU SALAT



16 novembre 2018

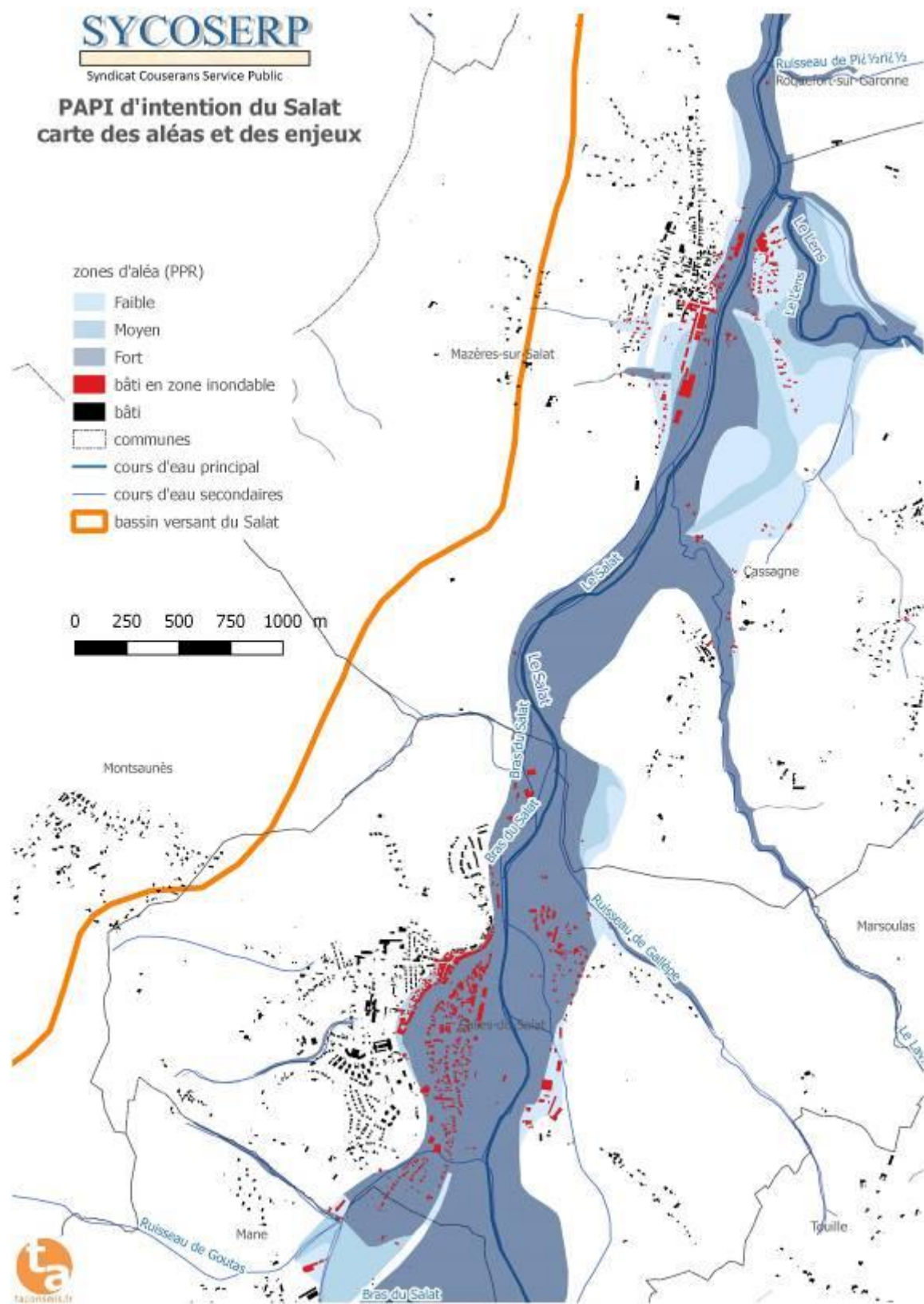
6.2 CARTES DES ALEAS ET DES ENJEUX SUR LES PRINCIPAUX SECTEURS

Les 5 cartes suivantes sont présentées de l'aval vers l'amont pour les principaux secteurs à enjeux suivants :

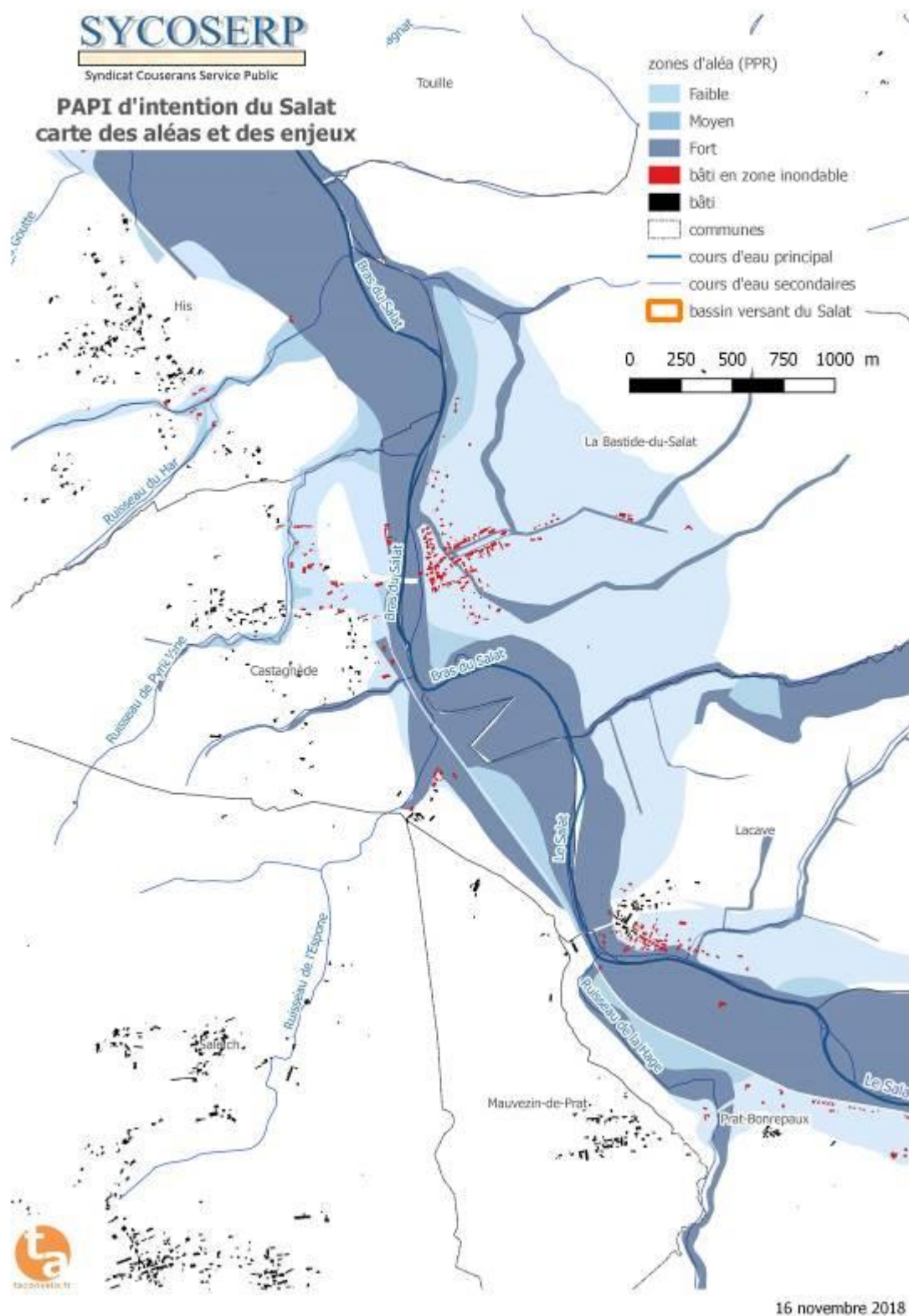


D'autres secteurs à enjeux de moindre ampleur ont été identifiés sur la base des zones des PPR en vigueur ou en cours d'étude, ou sur la base des contours CIZI. Ces derniers sont moins précis mais permettent une première identification des bâtis en zone inondable lorsqu'aucune information plus précise de type PPR n'existe.

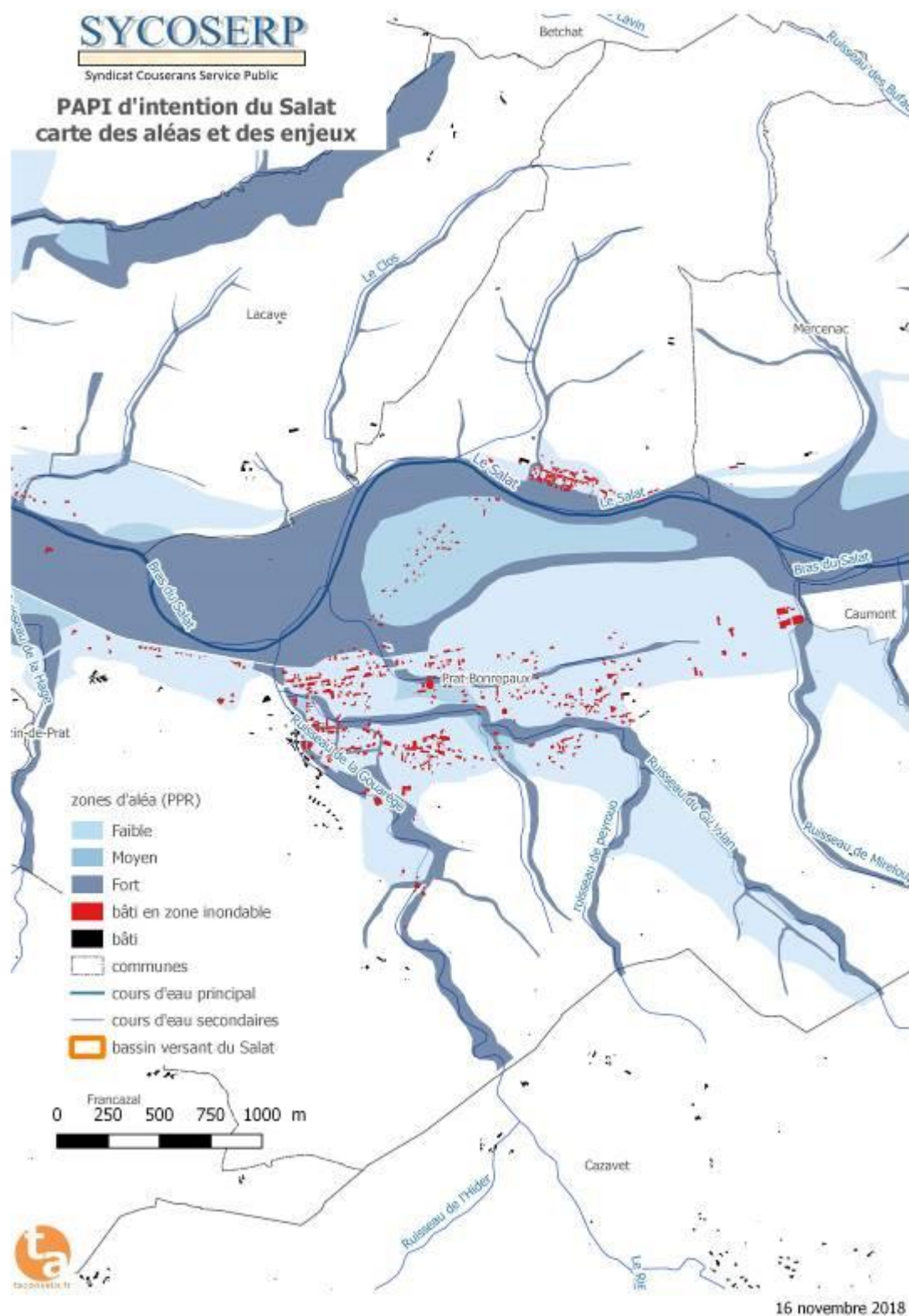
6.2.1 SECTEUR DE SALIES-DU-SALAT ET MAZERES-SUR-SALAT



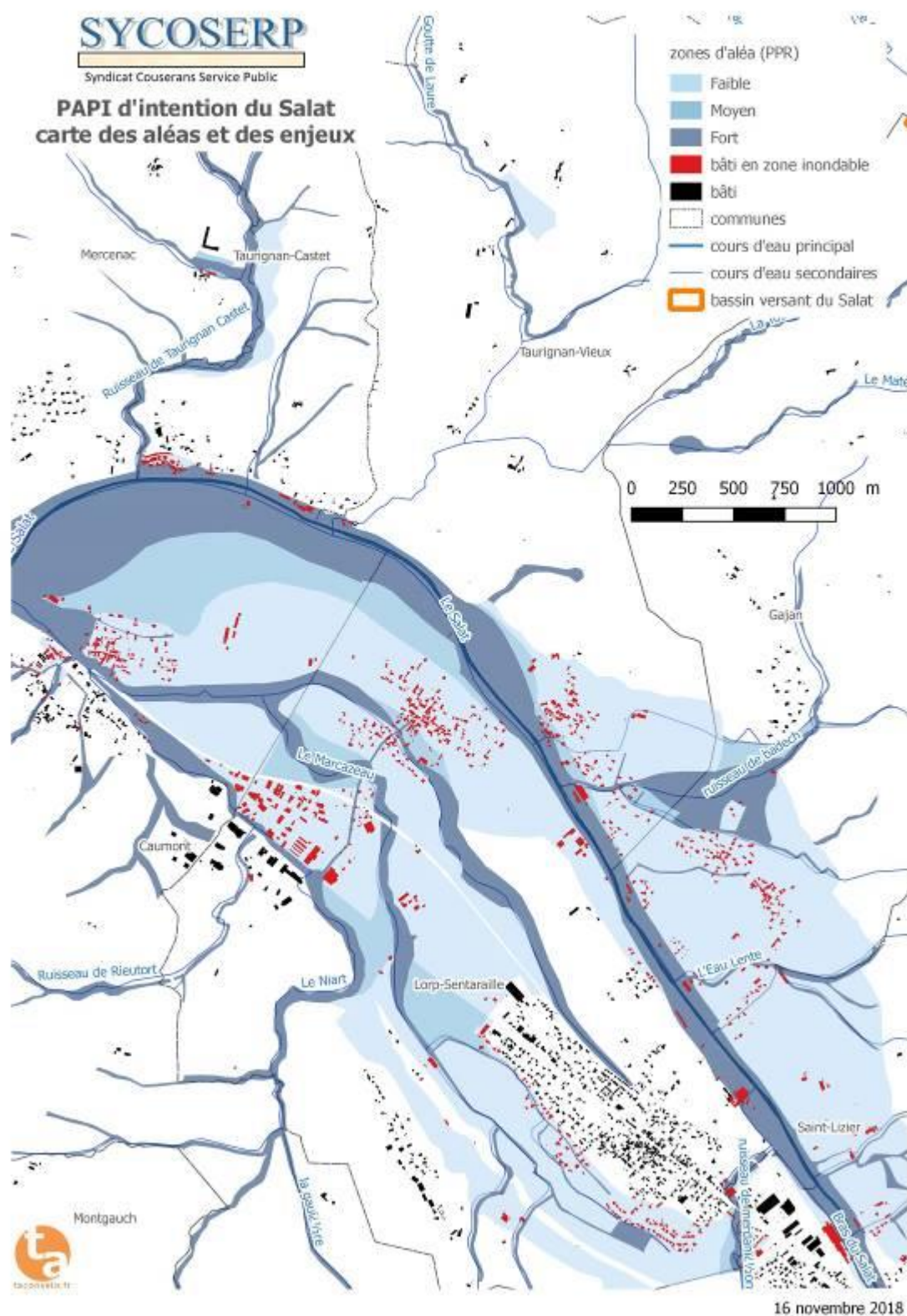
6.2.2 SECTEUR DE CASTAGNEDE ET LA-BASTIDE-DU-SALAT



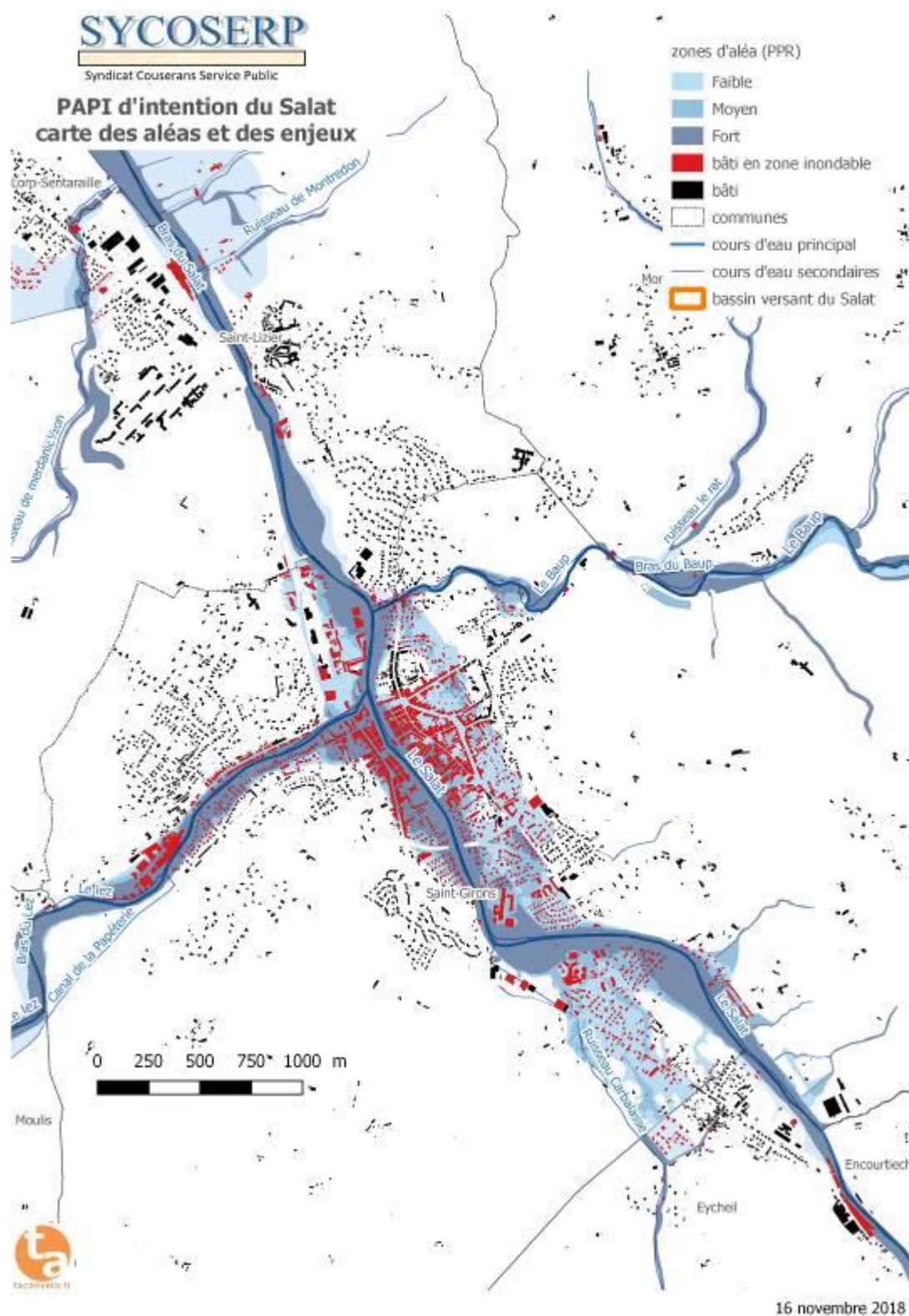
6.2.3 SECTEUR DE PRAT-BONREPAUX



6.2.4 SECTEUR DE LORP-SENTARAILLE



6.2.5 SECTEUR DE SAINT-GIRONS



6.3 EVALUATION DE LA POPULATION EN ZONE INONDABLE

6.3.1 LA METHODE ET LES DONNEES UTILISEES

Les données utilisées sont les suivantes :

pour les aléas :

- zones d'aléa des PPR (source DDT09 et DDT31)
- le contour CIZI lorsque les zones d'aléa PPR ne sont pas disponibles (DREAL)

pour la population :

- le bâti « dur » du cadastre vectorisé (données mises à jour par le SYCOSERP)
- les carreaux INSEE de 200mx200m de la population (INSEE)

Le calcul de la population en zone inondable par carreau INSEE est alors fait selon la formule suivante :

- $\text{population en ZI} = \text{population du carreau} * \text{nb bâti en ZI du carreau} / \text{nb bâti du carreau}$

Cette méthode consiste à répartir la population d'un carreau uniformément entre tous les bâtiments « en dur » du carreau. Cela aboutit à de bons résultats dans les carreaux où le bâti est essentiellement dédié au logement. Les résultats peuvent être moins précise dans des carreaux où prédominent les bâtiments d'entreprises ou de zones commerciales.

6.3.2 LES RESULTATS

La population en zone inondable est estimée à 7 790 personnes, dont 7 542 dans les zones couvertes par des PPR et 248 dans les zones sans PPR où le CIZI est utilisé.

Exception est faite pour Couflens où la révision du PPR en cours comporte des cartes d'aléas (format .pdf) qui ont été interprétées pour inclure le bâti en zone d'aléa type PPR.

Ce résultat est supérieur à l'estimation globale faite sur la base du prorata de bâti « en dur » en zone inondable sur le bâti total sur l'ensemble des communes qui aboutissait à 6 100 personnes en zone inondable.

La cartographie des résultats est la suivante :



Le décompte de la population en zone inondable permet de hiérarchiser les secteurs à enjeux en 3 catégories :

- les secteurs à enjeux importants : il s'agit des villes principales du bassin où la population en zone inondable est la plus nombreuse et où d'autres enjeux économiques, sensibles ou stratégiques peuvent être touchés
- les secteurs à enjeux modérés à forts : il s'agit de bourgs dont la population impactée est moins nombreuse
- les vallées à enjeux dispersés : ce sont des vallées des principaux affluents et du Salat amont, soumises au risque torrentiel et dans lesquelles les enjeux sont répartis le long des lits majeurs ; certains secteurs peuvent abriter des enjeux particuliers (campings, thermalisme, ...)

Ces secteurs sont classés dans le tableau suivant par catégorie et par population décroissante :

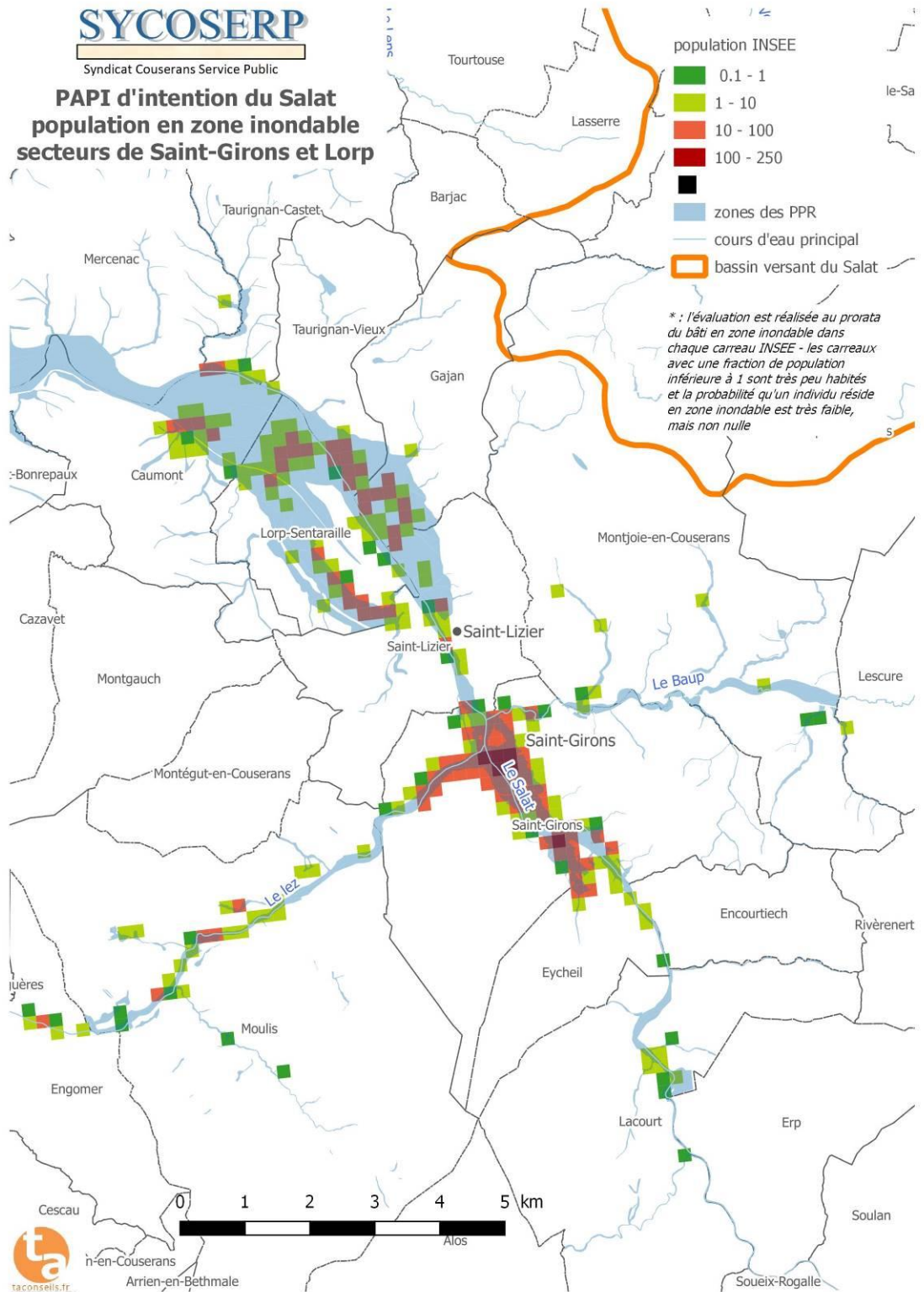
n°	secteur	population	nb bâtis	commentaires
Les secteurs à enjeux importants				
1	Saint-Girons (Salat, Lez, Baup)	3 431	91	dont 436 sur le Lez et 24 sur le Baup
2	Lorp et Caumont (Salat)	918	80	
3	Salies-du-Salat	834	45	
4	Prat-Bonrepaux	643	56	
Les secteurs à enjeux modérés à forts				
5	Lorp (versants sud)	228	19	
6	Castagnède/La Bastide	221	21	
7	Mazères	186	19	
8	Mane	147	12	
9	Seix (Salat)*	91	19	amont confluence Garbet
10	Soueix (Salat)*	83	17	aval confluence Garbet
11	Lacave	80	8	
12	Saint-Lizier	64	9	
Les vallées à enjeux dispersés ou particuliers				
13	Lez aval (hors Saint-Girons)*	202	44	
14	Garbet*	192	62	dont 60 à Aulus
15	Arbas**	102	30	dont 50 à Arbas
16	Lez amont*	99	45	
17	Alet*	56	26	dont 18 à Salau
18	Bouigane*	44	20	
19	Salat amont*	23	10	
20	Arac*	15	15	
	TOTAL	7 659	648	
21	autres enjeux isolés	131		
* : risque torrentiel en secteur de montagne				
** : les crues de l'Arbas sont considérés comme rapides et à forte vitesse				

Tableau 1 : population en zone inondable par secteur d'enjeu du bassin du Salat

6.3.3 CARTES DÉTAILLÉES DE LA POPULATION EN ZONE INONDABLE

- carte 1 : secteurs de Saint-Girons et Lorp (Salat), Saint-Girons et Moulis (Lez)
- carte 2 : secteurs de Prat, Salies et Mazères
- carte 3 : secteurs du Lez
- carte 4 : secteurs du Salat amont, Alet, Garbet
- carte 5 : secteurs de l'Arbas

note : pour des raisons de clarté et de cohérence, les aléas des PPR et le CIZI ne sont pas représentés ensemble

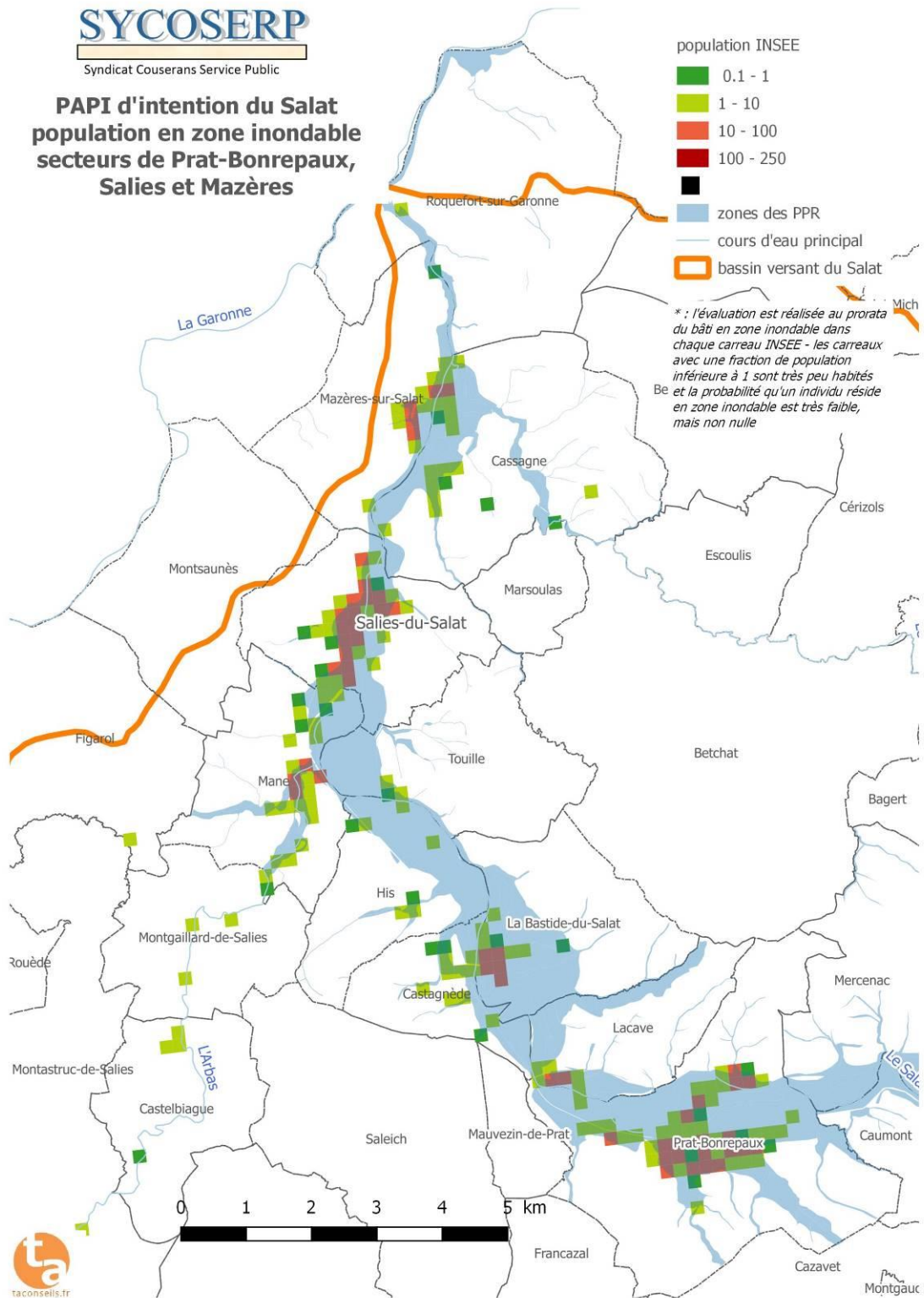


19 novembre 2018

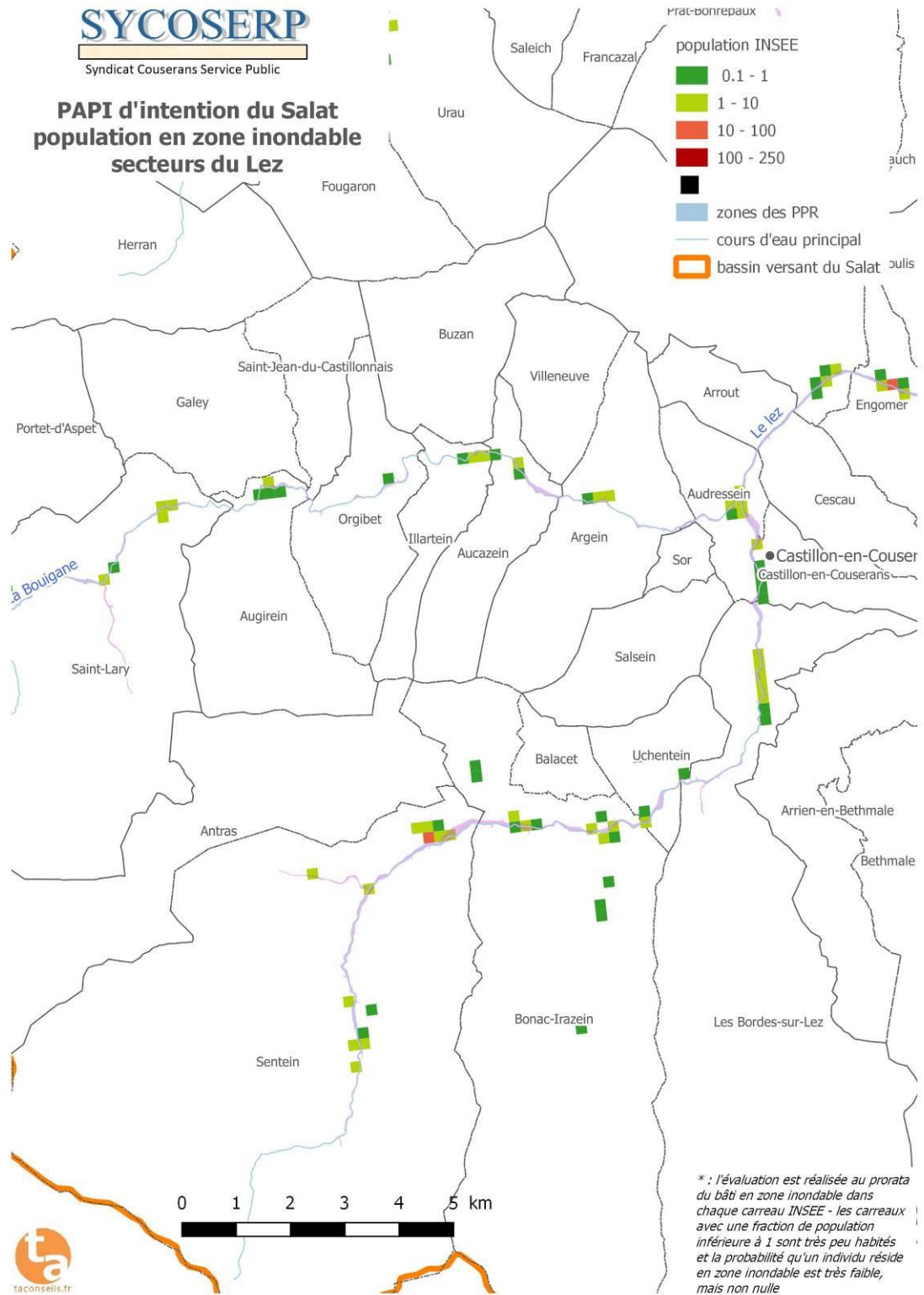
SYCOSERP

Syndicat Couserans Service Public

PAPI d'intention du Salat population en zone inondable secteurs de Prat-Bonrepaux, Salies et Mazères



19 novembre 2018

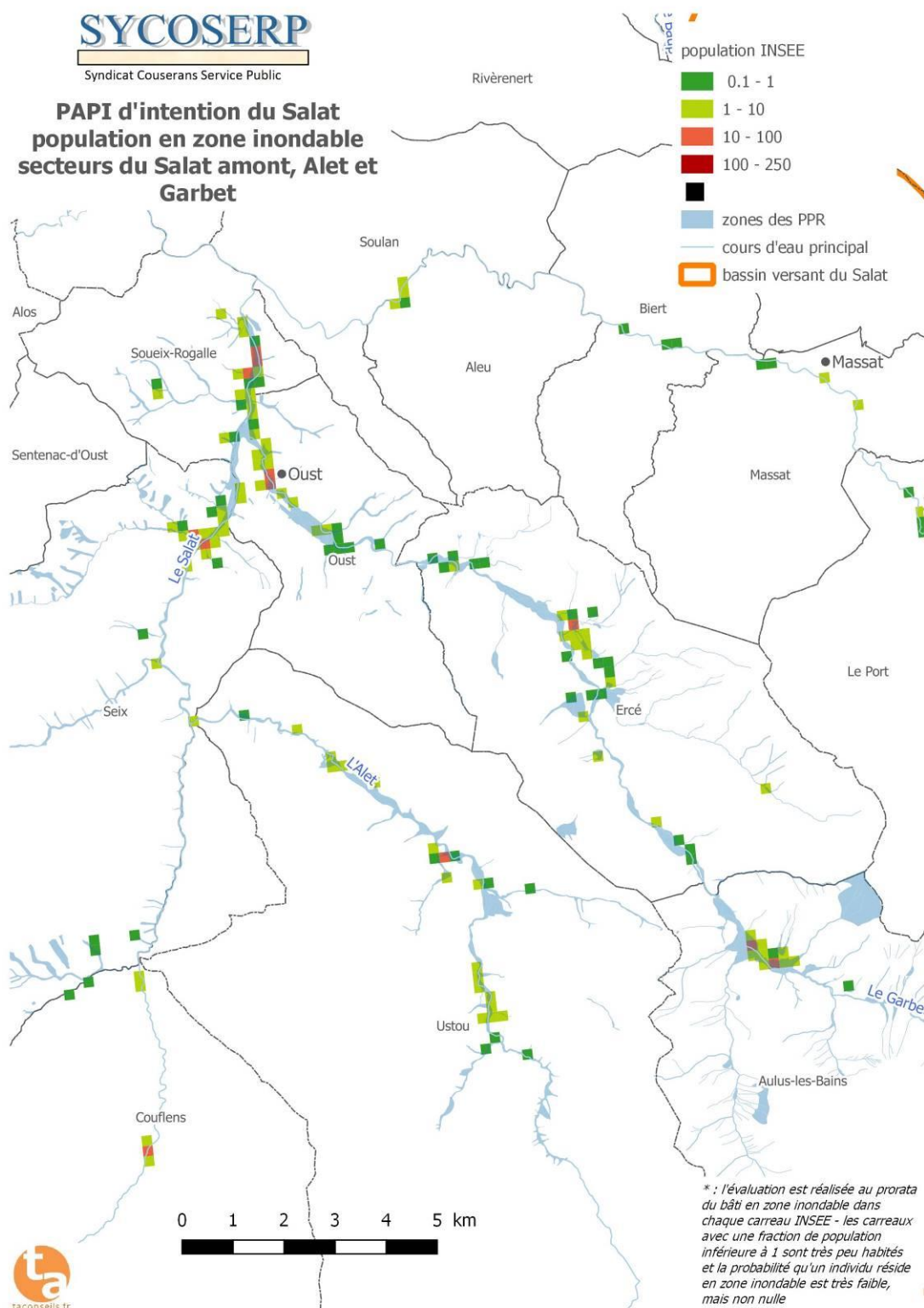


(note : sur le Salat, les carreaux INSEE de population sont issus du croisement avec les zones d'aléas des PPR qui ne sont pas représentés pour une meilleure lisibilité des CIZI sur cette carte)

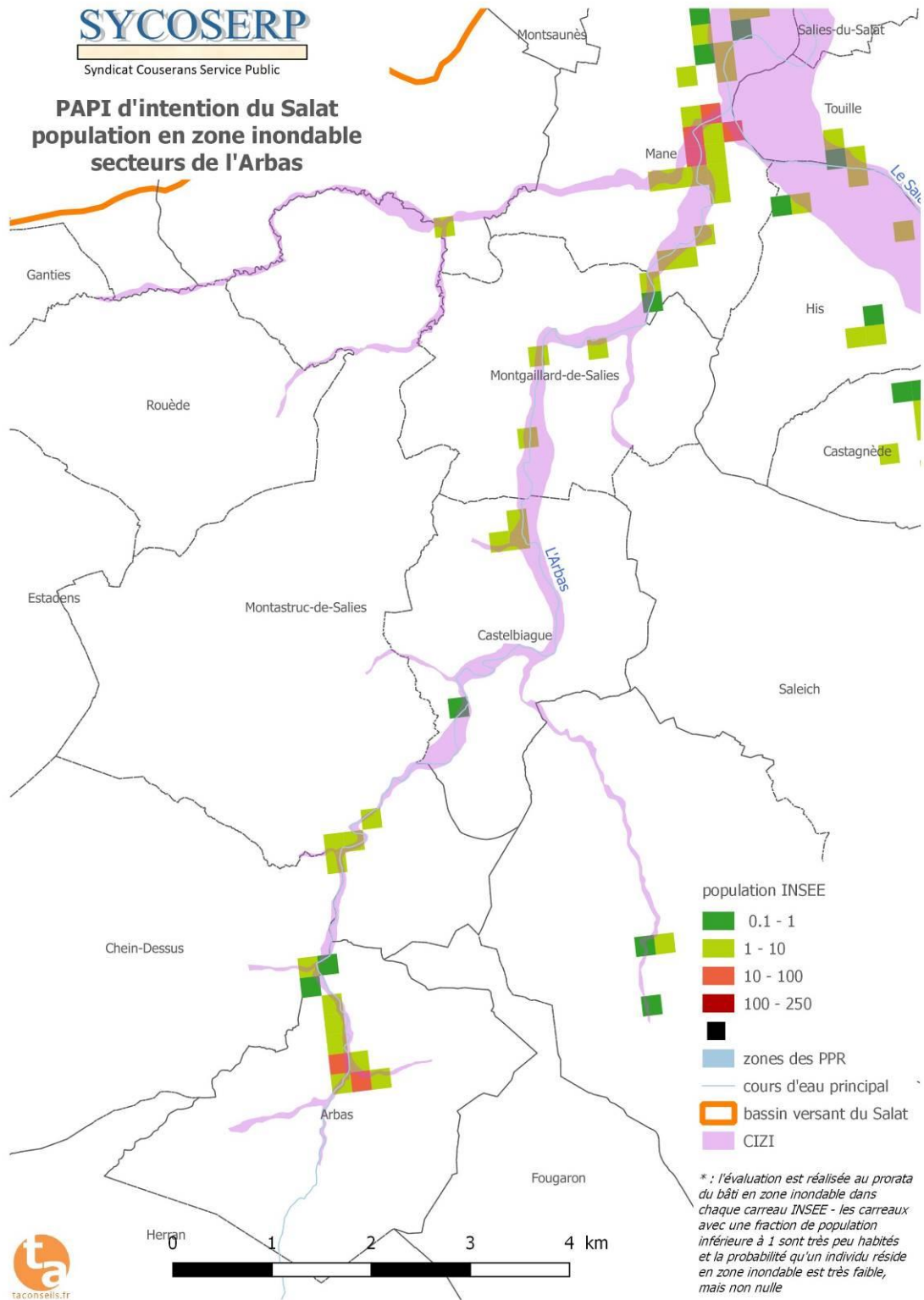
SYCOSERP

Syndicat Couserans Service Public

PAPI d'intention du Salat population en zone inondable secteurs du Salat amont, Alet et Garbet



19 novembre 2018



(note : sur le Salat, les carreaux INSEE de population sont issus du croisement avec les zones d'aléas des PPR qui ne sont pas représentés pour une meilleure lisibilité des CIZI sur cette carte)